

Affaire Ferrand : le parquet national financier ouvre une information judiciaire pour "prise illégale d'intérêts"



Cela fait suite à une plainte déposée par l'association Anticor.

Le 13 octobre 2017, le parquet de Brest avait classé sans suite l'enquête préliminaire sur un éventuel "manquements au devoir de probité et aux règles spécifiques du code de la mutualité" visant le chef de file des députés LREM à l'Assemblée, Richard Ferrand. Mais les ennuis ne sont pas terminés pour ce porche d'Emmanuel Macron. Selon Le Canard enchaîné, à paraître mercredi, le 12 janvier dernier, le parquet national financier a ouvert une information judiciaire pour "prise illégale d'intérêts", "recel" et "complicité" de ce délit dans cette affaire. Une information confirmée par franceinfo. C'est le doyen des juges d'instruction du pôle financier de Paris, Renaud Van Ruymbeke, qui a été désigné pour enquêter sur l'affaire Ferrand.

"C'est un processus classique, un non-événement"

Cela fait suite à une plainte déposée en novembre dernier par l'association Anticor pour relancer l'enquête sur l'affaire du bien immobilier acquis par la compagne de Richard Ferrand et loué aux Mutuelles de Bretagne qu'il dirigeait. "C'est un processus classique, un non-événement", a affirmé à franceinfo une source proche du dossier.

Et d'ajouter : "Après une plainte avec constitution de partie civile, le juge d'instruction est obligé de saisir le parquet. Et sauf cas exceptionnel, on est obligé de suivre".